

Les bibliothèques nationales à la croisée des chemins

PATRICK LEFÈVRE

Singularité des bibliothèques nationales

Cette contribution à ce volume, consacré aux questionnements sur le vécu actuel et l'avenir des bibliothèques, est délibérément focalisée sur la seule situation que je connais vraiment : celle d'une bibliothèque nationale. Soit un établissement scientifique, une grande bibliothèque ainsi qu'un lieu important de vie, d'événements et de partages culturels au cœur d'une grande ville européenne. Mais avec la particularité pour la Bibliothèque Royale de Belgique d'exercer une mission de portée « nationale » dans le cadre d'un Etat fédéral dont l'essentiel des compétences en matières culturelles, scientifiques et d'enseignement sont transférées depuis longtemps aux « entités » (communautés et régions) qu'il fédère.

A première vue, les bibliothèques nationales ne se distinguent pas des grandes bibliothèques scientifiques de recherche ou d'une grande bibliothèque de lecture publique. Elles partagent avec elles la même ambition d'offrir la meilleure information, la plus riche et la plus large possible, à leurs publics.

Les bibliothèques nationales s'en singularisent de manière fondamentale toutefois dans trois paramètres caractéristiques et déterminants : elles ne sont généralement pas une bibliothèque publique de prêt ; elles sont pour la plupart dépositaires du dépôt légal ; elle ne peuvent aliéner et doivent conserver leur patrimoine sur ses supports originaux de façon imprescriptible et pérenne, quelque soient l'évolution et les possibilités nouvelles de nouveaux supports et mode de transmission modernes.

Les bibliothèques nationales ne sont pas, généralement, des bibliothèques publiques de prêt¹. Dans la plupart d'entre elles, l'offre documentaire traditionnelle sur support papier se consulte donc, pour l'essentiel, « in situ », ce qui impose à leurs publics d'y « séjourner » plus ou moins longtemps, lors de leur travail. Cette singularité de situation conditionne évidemment

¹ Ce n'est pas une constatation générale : la Bibliothèque Nationale du Luxembourg ou « Bibliothèques et Archives nationales du Québec » par exemple, permettent le prêt à domicile.

un contexte d'accompagnement de publics différent que celui d'une visite d'une bibliothèque publique qui peut se limiter au temps de l'emprunt d'un livre.

Une singularité plus fondamentale est que les bibliothèques nationales s'ancrent dans leur quasi-totalité sur le principe du dépôt légal. En découle une série d'avantages exclusifs, mais aussi d'obligations et de contraintes.

Les bibliothèques nationales ont pour mission première la collecte et la pérennité du patrimoine publié dans le pays et/ou par ses ressortissants.

Soit la responsabilité du développement et de la conservation d'un héritage à considérer non seulement du point de vue de l'information et des connaissances qu'il véhicule mais aussi de la conservation de la diversité des supports qui l'ont porté.

Assurer la pérennité d'un tel héritage implique des charges lourdes et diverses auxquelles une bibliothèque nationale ne peut pas échapper.

Ce qui n'est pas le cas des autres grandes bibliothèques, qui peuvent, aujourd'hui, sans frein, passer au « tout numérique », en se libérant de toute obligation de conserver des collections « physiques », dès que l'information qu'elles véhiculent existe sous un autre support et que le support « papier » n'est plus indispensable à sa communication.

Une contrainte indissociable du dépôt légal est l'obligation légale, exclusive pour les bibliothèques nationales, de publier régulièrement, sous forme de bibliographie courante nationale, la liste ainsi actée des publications qu'elles reçoivent ainsi.

Une obligation formelle qui implique aussi de facto celle de faire de cette bibliographie « nationale » la référence internationale, comme telle, en la matière, soit le devoir d'être et de se développer comme « agence bibliographique nationale », et de le faire dans l'excellence non seulement du point de vue de la qualité des données, mais aussi de la définition des normes de traitement documentaire, la coopération avec les éditeurs, l'offre d'une possibilité de reprise et de réutilisation par d'autres des notices bibliographiques qu'elle établit ainsi.

Une dernière caractéristique unique des bibliothèques nationales est qu'elles sont, dans leur dimension « support papier » en tout cas, les seules à être financées par des fonds publics payés par l'ensemble de la population « nationale ». Ce qui implique qu'en principe l'ensemble de cette communauté, c'est-à-dire chaque citoyen, doit pouvoir bénéficier de ses « returns » à l'échelle géographique du pays tout entier.

The great digital shift

«The great digital shift»: c'est l'expression-clef que Roly Keating, *Chief Executive* de la *British Library*, retient surtout du précédent plan stratégique «Vision 2020 – Growing Knowledge», quand il introduit le nouveau plan

2015-2023 («Living knowledge»), à sa prise de fonction en 2014². «There are times of historic disruption in the whole global system of information and publication», poursuit Keating. «The great knowledge institutions should play a full part in shaping the changes that lie ahead... A world in which knowledge institutions will need to reinvent and reposition themselves to demonstrate their value... We are only just beginning to appreciate the distinctive and dynamic roles that libraries have to play in this revolution»³.

Nous vivons dans la dynamique nouvelle d'une société de l'information et de connaissances en ligne. Continuellement de nouvelles manières de les créer, de les diffuser et de les consommer apparaissent. Des millions de gens utilisent simultanément internet et les réseaux et médias sociaux pour glaner en permanence l'information sur tout ce qu'ils veulent savoir. Presque toutes les nouvelles informations et connaissances, désormais, ne se créent, ne se diffusent et ne se consomment que sous une forme numérique. De plus en plus de publications paraissent sous forme numérique sans qu'il n'y ait plus nécessairement une version imprimée. Pour beaucoup, l'impression se généralise qu'une information qui n'est pas en ligne sur internet n'existe pas. Et ce, alors que peu sont encore disposés à se déplacer physiquement pour aller rechercher cette information dans une bibliothèque.

Soit une information accessible pour ainsi dire immédiatement en ligne, mais qui est principalement offerte sans filtre à l'état brut. De ce point de vue aussi, les bibliothèques nationales ont de nouvelles responsabilités à la croisée des chemins d'aujourd'hui. Pour «BANQ» («Bibliothèque et Archives nationales du Québec»), c'est désormais dans les «turbulences créées de l'explosion du WEB», un «engagement citoyen» d'être «la gardienne d'une éthique irréprochable en matière d'information en offrant au public des ressources fiables, vérifiées, référenciées et organisées. Indépendante de tout pouvoir ou école de pensée, rejetant toute censure, elle est un lieu d'ouverture et de neutralité»⁴.

Dans le nouvel environnement numérique, un grand changement pour les bibliothèques, par rapport au seul environnement «papier» qui existait antérieurement, est que l'information numérique qu'elles offrent *in situ* ou en ligne n'implique plus la nécessité absolue d'être propriétaire d'un quelconque support, comme un livre imprimé, pour en assurer l'accès. Surtout pour les périodiques scientifiques qui paraissent seulement en ligne, et non plus aussi en version papier, une telle pratique se généralise, et conduit évidemment les grandes bibliothèques scientifiques à devoir repenser complètement leur politique d'acquisition.

Ce nouvel environnement numérique redéfinit la notion même de bibliothèque nationale. Une métamorphose qui interpelle est celle de la «Koninklijke Bibliotheek» (KB) aux Pays-Bas⁵. Dans la nouvelle organisation mise en place début 2015, la «KB» devient le régisseur d'un projet global de coor-

² <http://www.bl.uk/aboutus/foi/pubsch/pubscheme3/living-knowledge-2015-2023.pdf>.

³ <http://www.bl.uk/aboutus/foi/pubsch/pubscheme3/living-knowledge-2015-2023.pdf>.

⁴ BANQ. Plan stratégique 2013-2016 (<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2319006>).

⁵ <https://www.kb.nl/en/news/2015/strategic-plan-2015-2018>.

dination de toutes les bibliothèques publiques aux Pays-Bas, en se focalisant sur tout ce qui dépasse le strict niveau local. Ainsi les infrastructures collectives, la conduite de l'innovation et de la recherche, les groupes cibles qui ne se restreignent pas à un public lié à un lieu géographique. Cette métamorphose s'effectue sur une base légale⁶, et donc pas seulement sur base d'accords de coopération dans le cadre du développement d'un réseau. La collection numérique de toutes les bibliothèques financées sur fonds publics est considérée comme un tout, une «Bibliotheek collectie Nederland», une collection «Bibliothèque Pays-Bas», d'un seul tenant.

Elle est présentée comme la propriété collective des 17 millions de Néerlandais, avec l'idée que chacun d'entre eux expérimente désormais cet ensemble comme une seule et unique bibliothèque, et cela quel que soit le «guichet» d'accès: «Pour le citoyen néerlandais il y a seulement une bibliothèque. Le client l'expérimente comme une bibliothèque. Il y aura des clients physiques qui ne prennent pas de services numériques. Il y aura des clients numériques qui ne prennent pas des services physiques. Beaucoup feront les deux. Mais tous doivent expérimenter la bibliothèque comme une unité, dans un environnement numérique commun «Ma bibliothèque»⁷.

Le projet intègre un même et seul catalogue collectif, un prêt interbibliothèques unique, des conditions générales communes pour l'administration et l'accueil des publics, et surtout le fait que les plans particuliers de développement des collections de chaque bibliothèque ne pourront plus être élaborés qu'en accord et conformément à un plan général déterminé pour l'ensemble sous la coordination de la KB. La KB procède, au nom de l'Etat néerlandais, à l'achat des documents numériques pour l'ensemble du réseau, et reçoit, pour ce faire, le budget afférent de son Ministre de tutelle. Après concertation avec les représentants des bibliothèques locales, c'est la KB qui fixe les tarifs pour l'accès aux documents numériques ou l'utilisation de services et de sources numériques. Engagé surtout à partir de 2014, l'archivage des sites WEB fait partie du challenge, la KB ayant déjà archivé plus de 20.000 sites néerlandais⁸.

L'extension du dépôt légal – sans limites! – au numérique est révolutionnaire, changeant fondamentalement le contexte, les responsabilités et les enjeux des bibliothèques nationales. Le dépôt légal des publications électroniques est cependant plus facilement décidé que concrètement mis en pratique. Une telle ambition implique des moyens budgétaires et des ressources humaines aussi importants que nouveaux. Leur disponibilité est déterminante pour aborder et maîtriser plus ou moins bien cette fondamentale «croisée de chemins». En termes de compétences, mais aussi d'outils.

⁶ L'application à dater du 1^{er} janvier 2015 de la révision et de l'élargissement combinés des deux lois suivantes: "Stelsel Openbare bibliotheekvoorzieningen (WSOB)" – loi sur les bibliothèques publiques – et "Hoger onderwijs en onderzoek (WHW)" – loi sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

⁷ Traduction libre voir: <https://www.kb.nl/en/news/2015/strategic-plan-2015-2018>.

⁸ Cfr. http://wetten.overheid.nl/BWBR0035878/geldigheidsdatum_21-01-2016.

Il s'agit de mettre au point un dépôt numérique fondé sur une chaîne de traitement. Le challenge n'est pas seulement de parvenir à bien collecter et conserver de façon pérenne toutes les publications numériques: les livres et les périodiques, mais aussi souvent ce qu'on appelle les « archives du WEB », soit le moissonnage des sites internet du domaine « national », ou encore les manuscrits d'écrivains contemporains, des photographies, des cartes et plans, et plus généralement tout document « nativement numérique ». Le challenge est aussi de lui assurer un « signalement » performant ainsi qu'une visibilité et une accessibilité tous publics, les plus larges possibles.

La technologie et les modes du moissonnage automatique qu'on s'attache désormais à développer prioritairement ainsi, restent toutefois embryonnaires avec pour conséquence que bibliothèques depositaires et éditeurs doivent encore souvent s'entendre sur une solution alternative, ne fût-ce que parce que les outils développés par les bibliothèques depositaires offrent rarement une solution à tous les formats numériques. Les données ou informations indispensables pour accéder à l'œuvre et la préserver de la manière la plus adéquate accompagnent nécessairement le dépôt des publications électroniques en ligne, et doivent faire partie intégralement des obligations légales. Réceptionner le dépôt, c'est donc aussi, pour la bibliothèque depositaire, procéder à un contrôle de qualité et à un test de fonctionnalité, pour vérifier que le document qui est ainsi déposé est complet, n'est pas détérioré, n'est pas protégé par un système qui limite son exploitation, et offre toute garantie de durabilité numérique. Il faut aussi pouvoir suivre sur le plan technique. Dans ce contexte nouveau, et plus que jamais, le fait de pouvoir disposer d'un système de gestion bibliothécaire performant est un outil indispensable, voire une condition *sine qua non*, pour pouvoir prétendre se positionner comme l'institution chargée d'organiser en première ligne le dépôt légal des publications électroniques *on line*. Une autre condition est aussi celle d'être en état de disposer d'une infrastructure non seulement suffisante dans l'état, mais qui peut être aussi continuellement développée sur le long terme pour garantir une conservation et une disponibilité pérennes pour des publications et des métadonnées numériques que la loi impose obligatoirement ainsi de déposer. Un frein à une concrétisation rapide de l'élargissement de la loi du Dépôt légal aux publications électroniques en ligne est également la difficulté à les définir clairement. D'autant plus que nombre d'entre elles sont « dynamiques », au contenu continuellement changé, adapté ou complété. C'est souvent très difficile, voire impossible, de déterminer quelle est la version qui fait en définitive référence comme publication éditée. De même pour les formats, PDF ou autres, dont il faut tenir compte. Une autre donnée complexe est l'identification du lieu de publication ou de la nationalité des auteurs – soit une donnée indispensable pour établir une obligation résultant d'un dépôt légal à dimension « nationale » – dans un environnement en ligne n'identifiant pas le lieu de publication ou la nationalité des auteurs aussi clairement que pour les publications imprimées.

La Grande-Bretagne est citée souvent comme le meilleur exemple à suivre. Le dépôt légal des publications électroniques en ligne (avril 2013) y est fondé

sur six bibliothèques dépositaires: la *British Library*, en tant que bibliothèque d'Angleterre, les bibliothèques nationales d'Ecosse (Edinburgh) et du Pays de Galles (Aberystwyth), ainsi que les bibliothèques universitaires d'Oxford, de Cambridge et de Dublin (*Trinity College*). Ces six bibliothèques dépositaires partagent la même infrastructure numérique pour le dépôt et la mise à disposition des publications électroniques en ligne, avec une préservation des données en quatre endroits distincts, soit au siège de chacune des trois bibliothèques nationales (Londres, Edinburgh et Aberystwyth), ainsi qu'au siège de la principale réserve externe de la *British Library* à Boston Spa, dans le Yorkshire près de York et de Leeds. L'ensemble du système est principalement développé et entretenu depuis Londres par la *British Library*, avec une participation financière des cinq autres bibliothèques et dans le cadre de *Service Level Agreements*. Soit une mise en commun et un partage d'expertise et de frais.

Dans les limites régionales de ses compétences, chacune des trois bibliothèques nationales fait en sorte que les éditeurs déposent leurs publications électroniques en ligne, avec les métadonnées bibliographiques, dans l'infrastructure unique de dépôt et de communication commune. Ces métadonnées bibliographiques sont, si nécessaire, enrichies, avant intégration, au passage, par ces trois bibliothèques nationales dépositaires.

Est ainsi constituée, pour l'ensemble du Royaume Uni, une collection numérique unique et indivisible, sans distinction entre collections anglaise, galloise et écossaise, comme c'est le cas pour le dépôt traditionnel « papier ». Un accès à l'ensemble de la collection numérique est donc ainsi assuré par les six bibliothèques dépositaires du Royaume Uni. Les trois bibliothèques universitaires (Oxford, Cambridge et Dublin) se connectent à distance via le serveur de la *British Library*, soit une connexion qui peut être lente et difficile. L'accès simultané au même moment est aussi limité à une seule même publication, dans chaque bibliothèque dépositaire. Une autre difficulté est que les six bibliothèques dépositaires continuent d'utiliser cinq systèmes de gestion bibliothécaire différents, ce qui complique aussi une intégration optimale des métadonnées.

Un objectif important du Dépôt légal, et donc un des challenges à rencontrer au mieux par les bibliothèques nationales, est d'assurer un accès public le plus libre possible aux publications qui sont ainsi déposées, en tout cas lorsque leur communication se fait dans un but de recherche, d'enseignement ou d'étude à fin privée. C'est moins clair dès que se posent les questions des modalités pour pouvoir télécharger, copier, imprimer – complètement, partiellement ou non – les publications électroniques légalement déposées. Ou encore la question de savoir si une œuvre déposée peut être mise à disposition en un nombre plus élevé d'exemplaires que celui que recevait antérieurement (ou recevrait autrement) la bibliothèque dépositaire dans un format analogique. Est-on restreint à organiser leur consultation par la voie d'un seul terminal et pour un seul lecteur, ou peut-on le faire simultanément pour plusieurs et par la voie de plusieurs points et modes d'accès? Et n'est-ce possible qu'en un seul endroit, « in situ » et « intra muros » de la bibliothèque

dépositaire ? Et est-ce que le lieu de communication est uniquement celui où se fait la conservation à long terme, comme c'est le cas aujourd'hui de la Bibliothèque Royale de Belgique, ce qui limiterait l'accessibilité du document au seul point d'implantation physique de l'institution dans la capitale ? Et peut-on également organiser et permettre une telle consultation à distance (concept du *remote access*), sur base d'un système d'authentification en ligne, pour les chercheurs, les enseignants, et plus largement encore pour tout ressortissant « national » dûment inscrit comme lecteur dans la bibliothèque nationale qui est dépositaire ?

Un challenge particulier est celui de l'archivage des sites internet qui sont aussi des publications électroniques en ligne. Avec cette particularité qu'elles sont dynamiques par nature. Le contenu comme le *lay-out* peuvent changer à chaque moment. L'exhaustivité du moissonnage étant impossible à assumer, l'échantillonnage peut être aléatoire, mais s'effectue plutôt généralement à des moments convenus, et les éventuels changements intermédiaires sont par définition perdus. L'essentiel est que cet échantillonnage assure une collecte représentative de ce qu'il s'agit de recueillir pour conserver. La plupart des bibliothèques nationales qui l'ont déjà développé se concentrent principalement sur l'archivage des domaines qu'on peut le plus facilement identifier comme des domaines nationaux : «.fr», «.de», «.nl», «.uk» etc. Des domaines plus généraux, comme «.com» ou «.net» devraient, pour bien faire, être également moissonnés pour ce qui concerne les auteurs et éditeurs identifiés comme des « nationaux ». Mais une telle ambition est encore plus difficile à concrétiser sur une large échelle. Quoiqu'il en soit, le *webarchiving* légal est encore de date très récente, et donc embryonnaire : il n'a été établi qu'en 2013 en Grande-Bretagne : « the Legal Deposit UK Web Archive ». Et ce alors que la Grande-Bretagne est un des pays pionniers dans son développement : la *British Library* a entrepris dès 2003 le moissonnage des sites web sur un mode volontaire (« the Open UK Web Archive »), en développant une collection restreinte d'une sélection de sites archivés en collaboration avec des partenaires externes et avec l'autorisation des propriétaires. Le *webarchiving* reste donc encore très largement exploratoire.

A new user-oriented definition of the quality of library work

« A new user-oriented definition of the quality of library work has become necessary », note la *Deutsche Bibliothek*⁹. Mieux répondre aux attentes multiples et changeantes des publics acquis comme ceux qu'il convient de conquérir, mieux les connaître et s'adapter à la réalité mouvante des pratiques et des usages contemporains, c'est aujourd'hui, un des principaux objectifs de toutes les bibliothèques nationales. Orientation « client », nous formulons les objectifs d'après le client, notent en chœur la KB des Pays-Bas. la « BnF », « BANQ » et la *British Library*.

⁹ *Jahresbericht* 2014, p. 7. Cfr. DNB_JB_2014_bf_pdfua-4.pdf.

Pour la KB néerlandaise (qui évaluait son public à 1 million d'utilisateurs avant que la loi n'élargisse son rôle au début de 2015), la clientèle potentielle, c'est dorénavant l'ensemble de la population des Pays-Bas, soit 17 millions d'habitants!

Un public potentiel que la KB présente sous la forme d'une pyramide dont la base – 4 millions, dont 2 millions de moins de 21 ans – est désormais le réseau des membres adhérents à une bibliothèque publique.

Si l'on sait qu'un quart de la population néerlandaise (4,25 millions) est âgé de moins de 21 ans, cela veut dire qu'un jeune Néerlandais sur deux est déjà ainsi associé au nouveau projet de la KB, ce qui est absolument remarquable. Cette situation résulte manifestement d'une étroite synergie aux Pays-Bas entre enseignement et bibliothèques, stimulée entre autres par des programmes comme «Bibliotheek op school» («la bibliothèque à l'école») ou «Boekstart» («Mon premier livre»), dont l'objectif est d'atteindre, via leurs parents, ... 55% des «bébés» en 2018!!!

La volonté d'atteindre l'ensemble de la population relève aussi d'un «engagement citoyen». Pour «Bibliothèques et Archives nationales du Québec», il s'agit «d'œuvrer sans relâche à la démocratisation de l'accès à l'information et à la connaissance à titre d'acteur-clé de la société du savoir... L'utilisation du numérique est une des clés d'une démocratisation sans cesse plus poussée de l'accès aux ressources... favorisant l'intégration et le progrès personnel... Mais il faudra aussi briser certains tabous, bousculer l'interprétation traditionnelle des missions et repenser les espaces physiques et virtuels pour amener dans le cercle de l'information et de la connaissance chaque citoyen». Dans cette ambition, «BANQ» souligne l'importance de la médiation: «La démocratisation de l'accès au savoir ne resterait qu'une fiction sans l'apport essentiel d'une médiation multiforme». Il s'agit de «permettre une réelle appropriation du savoir de façon durable» en portant une attention toute particulière à la collaboration avec les milieux de l'éducation, grâce au soutien personnalisé d'équipes spécialisées, grâce à l'organisation de formations adaptées aux divers profils des usagers. Pour contribuer à réduire concrètement la fracture numérique, s'impose «un accompagnement attentif dans l'apprentissage de nouveaux modes de lecture et la recherche de la maîtrise de nouveaux équipements technologiques»¹⁰.

Cet engagement militant de «BANQ» développe une attention particulière pour l'accueil et l'accompagnement des «nouveaux arrivants» d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine, des Séfarades, des Maghrébins, des Africains subsahariens, des Libanais, des Polonais... «Des efforts tout particuliers devront être consentis afin de favoriser une intégration aisée et conviviale des nouveaux arrivants à leur communauté d'accueil». Le public de «Bibliothèques et Archives nationales du Québec» qui n'est pas de langue maternelle française ou anglaise est estimé en 2014 à 22%: «Cette réalité forte» inspire à BANQ des initiatives pour contribuer à cimenter la structure

¹⁰ BANQ. Plan stratégique 2013-2016 (<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2319006>).

sociale. Ainsi sur le portail WEB, une section « nouveaux arrivants » offrant des moyens de formation en ligne destinés aux communautés allochtones afin de leur faciliter la consultation du portail et des outils de recherche, ainsi que l'ajout de rubriques dans le but de leur permettre de repérer rapidement les sources d'information les plus utiles pour la recherche d'un emploi, l'apprentissage du français, l'amélioration des compétences linguistiques, les études, la création d'une entreprise, et la préparation de l'examen de citoyenneté.

La Bibliothèque nationale de France (BnF) est aussi consciente qu'il faut une politique des publics nouvelle pour freiner la baisse de fréquentation physique de l'institution (moins 14 % en 4 ans!). Soit une réponse concrète quant à la manière entre autres de diversifier les publics à travers les services offerts sur place, l'action éducative, pédagogique, éditoriale... Cela passe par la généralisation du wifi, des sièges en dehors des salles de lecture, des possibilités de travailler en groupe, l'interaction entre les lecteurs et la bibliothèque et l'encouragement d'une « communauté des publics » à travers les réseaux sociaux. Une des pistes lancées est aussi celle de la gratuité d'accès, comme c'est le cas à la *British Library* à Londres, et qui est une idée soutenue par l'IFLA, la fédération internationale des associations de bibliothécaires. Bref un « tout » à formaliser dans un document d'orientation stratégique, explicitant les différentes actions à mener sur base d'un état des lieux précis, d'une définition claire des publics à conquérir et à fidéliser, dans le cadre d'une hiérarchisation des priorités et avec un dispositif permettant d'évaluer les résultats et d'adapter les actions en fonction de ceux-ci.

L'élargissement voulu des publics s'inscrit aussi dans la volonté contemporaine de développer la bibliothèque comme une sorte de « troisième lieu » de vie, le « premier lieu » étant la sphère du foyer, et le « deuxième lieu », le domaine du travail¹¹. Ce « troisième lieu » est perçu comme devant être « neutre et vivant », offrant des opportunités de rencontres et d'échanges informels autres que dans la sphère privée ou le milieu professionnel, et ce, en principe, sans exclusion sociale, la bibliothèque étant un lieu public ouvert à tous. Cadre confortable, douillet, dans lequel on a envie de s'attarder, endroit mettant ses visiteurs à l'aise, les invitant à se l'approprier, « lieu d'habités » où certains viennent pour « rompre la solitude ou contrer l'ennui » et où « l'ambiance est généralement joyeuse et vivante, marquée par la curiosité, l'ouverture et le respect de l'autre ». Un « réel pari physique » aussi conduisant à un réagencement complet des espaces (*zoning*) qui offre une infrastructure à une grande diversité de pratiques: zones silencieuses d'étude, espaces de travail plus informels et individuels, salles de réunion, voire couloirs plus ou moins aménagés pour permettre des « niches »¹².

¹¹ Cfr. Mathilde Servet, « Les bibliothèques troisième lieu. Une nouvelle génération d'établissements culturels » (<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>) et son mémoire d'études de DCB (Enssib, 2009) plus détaillé et illustré d'exemples: « Les bibliothèques troisième lieu » (<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-21206>).

¹² M. Servet, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>.

Le concept du « *learning center* » est plus spécifique et plus restreint, dans ce sens qu'il est presque toujours lié à une université et au réaménagement de sa bibliothèque universitaire, ou, s'il s'agit d'une bibliothèque nationale, dans la perspective d'un service particulier développé à l'intention d'une clientèle d'enseignants, chercheurs et étudiants universitaire¹³. Ici également, le « client » est la préoccupation centrale, et ce dans le contexte d'un enseignement plus orienté que par le passé sur l'auto-apprentissage et un accompagnement des étudiants de type « coaching » par le professeur. Soit une façon plus autonome d'acquisition d'une discipline, que ce soit seul ou en groupe, mais dans une dépendance de plus en plus totale à l'information électronique. Dans cet environnement spécifique, la richesse des collections imprimées passe de plus en plus à l'arrière-plan, que ce soit en quantité ou en variété, par rapport à ce qui est également publié désormais sous une forme numérique. Dans un tel milieu universitaire, une bonne collaboration entre enseignants et bibliothécaires devient plus que jamais une condition *sine qua non* de succès. Cela suppose pour les bibliothécaires, qu'ils aient non seulement des compétences bibliothéconomiques, mais également la capacité et la flexibilité nécessaires pour accompagner ainsi « pédagogiquement » des étudiants et des chercheurs dans un tel cadre spécifique : que ce soit en période de « bloque » des examens ; pour la recherche documentaire, l'utilisation des outils informatiques et de certains logiciels, l'accès aux multimédias, et ce dans le contexte nouveau de l'appui d'un public de désormais « digital natives », familiers de « Google » et des réseaux sociaux, mais qui n'ont pas été nécessairement formés, comme leurs aînés, à avoir le recul et la méfiance nécessaires relativement à la fiabilité et à la représentativité des ressources sur internet.

L'automatisation de plus en plus poussée, par exemple du catalogage, permet de libérer un temps qu'il vaut mieux consacrer à une telle mutation du métier qu'à ... une réduction des effectifs.

Une enquête menée en 2015 par les bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles met bien en évidence cette nouvelle hiérarchie de priorités : le personnel met-il les usagers en confiance ? Les usagers bénéficient-ils d'un service personnalisé ? Le personnel est attentif, disponible, comprend les besoins des usagers, possède les connaissances nécessaires, apporte des solutions fiables pour répondre aux questions des usagers ? La bibliothèque m'aide à progresser dans ma discipline universitaire ou dans mon travail ? etc.

S'adapter aux nouveaux usages de consultation et de recherche en ligne, c'est d'abord améliorer la visibilité, le signalement, permettre qu'on (re) trouve les ressources numériques des bibliothèques nationales sur le web. Via le site internet de l'institution. Via des portails plus larges, dans les cadres national et international : ainsi les portails nationaux DELPHER aux Pays-Bas ou « Findit.lu » (documents contemporains numériques) et « eluxem-

¹³ J. Vanborm, « Transition d'une bibliothèque vers un *learning center* », *Cahiers de la documentation*, 2015/1, p. 5-18.

burgensia » (documents numérisés) au Luxembourg ; ainsi les portails internationaux « The European Library » (TEL), « Digital Public Library of America », ou le « RFN », réseau francophone numérique. Via les moteurs de recherche. Du point de vue de cette visibilité, reste également de grande utilité l'obligation pour les bibliothèques nationales, qui bénéficient du dépôt légal, de devoir assurer la publication régulière d'une bibliographie nationale désormais étendue aux publications électroniques, une fois que la loi est élargie à celles-ci.

L'amélioration du signalement passe aussi par une mise en ligne plus généralisée de données complètes relatives à des documents particuliers comme les livres manuscrits anciens. Cela semble être une évidence, mais c'est encore loin d'être partout un fait, surtout lorsqu'on continue d'hésiter entre « standards » bibliothèque, archives ou musées pour les signaler. Pour citer un exemple de la difficulté du débat, ce n'est qu'assez récemment que la BnF a décidé de développer un outil dans le format EAD, un format surtout utilisé dans le monde des archives, pour mieux répondre aux fonctionnalités requises pour une communication en ligne des descriptions de ses manuscrits anciens.

A une époque d'ouverture « Open data » des données publiques et de développement du web sémantique, les bibliothèques nationales doivent contribuer à la réutilisation des données bibliographiques, en encourageant l'interopérabilité, la mutualisation et les réseaux de collaboration en matière de catalogage, et ce, notamment sur base de la récupération des métadonnées produites par les éditeurs dans le cadre de l'exécution du dépôt légal.

L'ambition de plus en plus partagée par toutes les bibliothèques nationales de développer des services « data » s'inscrit dans la même préoccupation. Ainsi « data.bnf.fr » mis en ligne en 2011¹⁴. Ou à la KB des Pays-Bas avec des « sets » de données sur les livres anciens ou les manuscrits enluminés¹⁵. Ou encore à la *British Library*: « It is now clear that we are living through a revolution in the creation, the analysis and the exploitation of data in all its forms. From the vast scientific and social datasets (typically badged as « big data ») to the innovation already being derived from analyzing digital cultural content in the humanities, we are only just beginning to appreciate the distinctive and dynamic roles that libraries have to play in this revolution as creators and analyzers of new data sets, as experts in setting standards, improving data and enabling links in a complex digital landscape »¹⁶.

Pour certaines bibliothèques nationales qui s'inscrivent dans un passé colonial aux dimensions mondiales, cette ambition de visibilité est, tout simplement, planétaire: « Public funding for the benefit not just of the UK, but of users and partners around the world », note la *British Library*. « The British Library has a distinctive and important role to play alongside others in this global system. For reasons of history, our collection is perhaps the

¹⁴ <http://data.bnf.fr/>.

¹⁵ <https://www.kb.nl/bronnen-zoekwijzers/dataservices-en-apis>.

¹⁶ <http://www.bl.uk/aboutus/stratpolprog/digi/datasets/>.

most international of its kind anywhere in the world, with rare or unique items reflecting all major language groups and faith traditions. We have both growing opportunity and growing responsibility to use the potential of digital to increase access for people across the world to the intellectual heritage that we safeguard»¹⁷.

Abstract: National libraries are at a crossroads. We live in a new dynamic society of online information and knowledge. Unlimited extension of the legal deposit obligation to digital works is revolutionary and fundamentally changes the context, responsibilities and challenges faced by national libraries everywhere. One of national libraries' principal objectives today is to better meet the many evolving needs of the public and to adapt to the constantly changing reality of contemporary practices and customs, by improving visibility and exposure of online resources.

¹⁷ <http://www.bl.uk/aboutus/foi/pubsch/pubscheme3/living-knowledge-2015-2023.pdf>.